



**Mairie d'AUSSAC-VADALLE**  
61, Rue de la république  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tél : 05 45 20 61 60  
Fax : 09 72 31 00 94

## CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Madame JASMIN Jeannine, domiciliée 3 chemin de la Grange 16560 AUSSAC-VADALLE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame JASMIN Jeannine loue le Centre Socio-Culturel le 25 décembre 2024, **petite salle et cuisine.** (Selon délibérations n° 2015\_38\_5 du 16 septembre 2015 et n° 2021\_10\_2 du 07 décembre 2021).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	<b>Gratuit Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle</b>	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle  15,00 € Mensuel 1 journée/hebdo.
1 <sup>er</sup> jour	90	20	30		180	70	80	
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	

\*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés, énergies en sus selon état des lieux.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public ( $20 \times 1 + 30 \times 1 = \underline{50,00 \text{€}}$ )  
Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : mardi 24 décembre 2024 à 13h00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : jeudi 26 décembre 2024 à 09h00

Objet de la location : repas de famille

Madame JASMIN Jeannine déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé  
Le locataire

Le Maire,  
Gérard LIOT



**Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.**

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.